

la monarchie universelle n'est pas à craindre; il y aura toujours des guerres, des trêves, des paix qui dans le fonds ne font que des trêves, plus ou moins longues: les hommes ne peuvent pas vivre tranquilles; on soutient même sans paradoxe, que les guerres ont leur utilité comme les autres fléaux, & qu'au bout d'un certain temps tout se retrouve au même état.

Mais, Messieurs, c'est trop abuser de votre attention, en vous entretenant de mes rêveries sur des sujets fort au dessus de ma portée. Excusez ma prolixité; elle sera probablement bientôt suivie d'un long silence; ainsi continuez-moi votre indulgence & votre bienveillance jusqu'à la fin.



Faint, mostly illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page.



DISSERTATION  
SUR LES FRÉQUENTES ALIENATIONS DE LA  
MARCHE DE BRANDEBOURG, DANS LE QUATORZIÈME  
ET QUINZIÈME SIECLE, ET SUR LE BAS PRIX  
POUR LEQUEL ON PRÉTEND QU'ELLE A  
ÉTÉ VENDUE.

PAR M. DE HERTZBERG.

Il y a peu de païs, qui ayent si souvent changé de Maitre que l'Electorat de Brandebourg en changea dans le quatorzième & quinzième siecle; ce qui donna lieu au proverbe : *Marchia Dominos mutavit saepe suos.*

BRUNNEN  
WEILAN

L'Empereur Charles IV. Roi de Boheme de la maison de Luxembourg, acquit la Marche de Brandebourg en 1373. d'Otton de Baviere, pour 200000. florins & quelques Villes du Haut Palatinat, selon l'opinion commune. Wenceslas, Fils de l'Empereur, l'ayant cedée en 1378. à son Frère Sigismond, celui-ci qui avoit besoin d'argent pour les guerres d'Hongrie, hypothéqua en 1381. le Brandebourg à ses Cousins, Joffe & Procope, Margraves de Moravie. Joffe, aussi mauvais économe que Sigismond, l'engagea pendant quelque tems à Guillaume, Marggrave de Misnie, duquel il le racheta pourtant. La mort de Joffe fit retourner la Marche à Sigismond, qui la vendit enfin entièrement en 1415. à Frédéric de Zollern, Bourggrave de Nuremberg, pour la somme de 400000. florins d'Hongrie, pour m'exprimer selon l'opinion vulgaire.

On est surpris de voir ainsi de si vastes Etats devenir un objet de commerce, entre les mains de leurs Princes, qui les vendent & les revendent

(

)

dent avec la même facilité, & à un prix, auquel on acheteroit aujourd'hui un bon Village. Des événemens si opposés à la façon de penser d'aujourd'hui frappent l'imagination de ceux qui ne connoissent pas la constitution des Etats dans les tems reculés, ni le génie particulier qui caractérise les hommes de chaque Siecle.

De là résultent les jugemens téméraires, qu'on porte ordinairement de ces deux révolutions, qui ont fait passer l'Electorat de Brandebourg de la maison de Baviere à celle de Luxembourg, & de la dernière à la maison de Zollern. Les Ducs de Baviere reprocherent à l'Empereur Sigismond, que son Père Charles IV. en achetant la Marche, *n'avoit pas payé les seules cordes des cloches du país.* Ce bon mot a passé en proverbe; & des gens également ignorans & malins ont osé l'appliquer à la Maison qui régné glorieusement.

Ces erreurs viennent en partie de la stérilité qui régné dans nos Annales, surtout durant l'époque de la maison de Luxembourg. Je tâcherai d'y suppléer en quelque façon, & de rectifier les idées vulgaires, à la faveur des anciens monumens. Mon but sera de constater autant qu'il est possible les véritables circonstances, qui ont accompagné l'acquisition que Charles IV. fit de la Marche. L'événement qui a fait passer cet Electorat à la Maison de Zollern, étant mieux connu, il me suffira d'en tirer quelques réflexions, pour détruire les fausses idées qu'on s'en fait.

Pour en venir au premier point, les Historiens n'en disent rien de précis; & ils se contentent de rapporter, que Charles IV. acheta la Marche d'Otton de Baviere. Voici comment la chose se passa, selon les anciens Documens, qui sont aux Archives. On fait, que Charles IV. attentif à tous les moyens capables d'agrandir son Royaume de Boheme, fut surtout fort heureux à acheter des Villes, & des Provinces entieres. Comme il avoit marié sa Fille Elisabeth à Otton de Baviere, Marggrave de Brandebourg, il sçut engager ce Prince, aussi bien que son Frère Louis le Romain, à signer en 1363. une convention, par laquelle les deux Marggraves assurerent la succession à l'Electorat

901133

torat de Brandebourg, à Wenceslas Fils de l'Empereur, en cas qu'eux-mêmes vinsent à mourir sans héritiers mâles. Wenceslas fut d'abord investi de la Marche de Brandebourg, il en prit les armes & les titres, les Etats lui préterent le serment éventuel, & se firent confirmer par lui leurs privileges. Depuis ce tems là Charles IV. commença à se mêler beaucoup du Gouvernement de la Marche. Ayant remarqué que le Marggrave Otton travailloit sous main à éluder la convention, pour faire passer sa succession à ses cousins les Ducs de Baviere, il entra l'an 1373. avec une Armée dans la Marche, & força le Marggrave Otton à ceder de son vivant, à ses fils, la possession de toutes les Marches. On ne trouve plus l'Acte de cession d'Otton; mais il existe encore une Charte de Wenceslas, qui, autant que je peux le savoir, n'est pas encore publiée, & dans laquelle ce Prince rapporte: qu'Otton lui avoit cédé, de son vivant & de bon gré, toute la Marche de Brandebourg, à l'exception de la dignité electorale & de l'Office d'Archi-Chambellan, qu'il s'étoit réservé pour sa vie; qu'en échange il cedoit à Otton pour lui & ses héritiers mâles, les villes de Floss, Hirschau, Sultzbach, Rotenberg, Buchberg, Lichtenstein, Lichtenek, Lauffen, & quelques autres places situées dans le Haut Palatinat, sous condition, que si Otton ne laissoit point d'héritiers mâles, il seroit libre aux Rois de Boheme, de racheter ces Villes pour la somme de 100000. florins. En outre il promet, que si Otton laissoit des filles qui se mariaissent, les Rois de Boheme donneroient à chacune une dot de dix mille Schock de gros de Prague.

Telles sont les véritables circonstances de cet achat prétendu, qui a fait tant de bruit, & sur lequel j'aime mieux m'en rapporter à un acte aussi authentique que le diplôme de Wenceslas, qu'au récit des Historiens, qui ne parlent que sur un oui-dire, & dont les uns prétendent, qu'Otton reçut pour payement la somme de 200000. florins, pendant que d'autres veulent, qu'il eut, outre les villes du Haut Palatinat, une somme de six mille florins, qu'il avoit depuis consumée dans la crapule avec la femme d'un Meunier.

) 2

On

On juge sans peine par les circonstances de cette affaire, qu'il n'y eut point un contrat de vente passé entre Charles IV. & Otton ; mais le dernier ayant fait des tentatives pour se départir des engagements pris en faveur des enfans de Charles IV. celui-ci fit la conquête de la Marche de Brandebourg, & donna à Otton quelques Villes du Haut Palatinat, non comme un prix proportionné à un objet aussi important que la Marche, mais plutôt pour lui servir d'une espece d'établissement, dont il put tirer sa subsistance, pour le reste de ses jours. Aussi ne trouve-t-on pas un mot, ni d'achat, ni de vente, dans l'Acte de Wenceslas ; & ce Prince rapporte simplement, qu'Otton lui avoit cédé la Marche de Brandebourg, & que, pour lui prouver son amitié, il lui cedoit les Villes nommées. Je passe sous silence les autres formalités, qui furent observées par Charles IV. pour affermir d'autant plus l'acquisition de la Marche ; comme le consentement de tous les Electeurs, & la renonciation des Ducs de Baviere, Cousins d'Otton : il me suffit d'avoir prouvé, que ce seroit parler fort improprement, si on vouloit soutenir, que Charles IV. avoit acheté la Marche pour 100000. ou pour 200000. florins.

On peut dire à plus juste titre, que Frédéric de Zollern, Bourggrave de Nuremberg, a acheté l'Electorat de Brandebourg. Ce Prince avoit rendu à Sigismond les services les plus importans, il lui avoit procuré la Couronne Impériale, il lui avoit avancé de si grosses sommes, & il avoit fait de si grandes dépenses pour son service, que Sigismond, pour l'en dédommager en quelque façon, & pour rétablir aussi la Marche de Brandebourg cruellement déchirée par des guerres intestines, & fort démembrée par l'avidité de ses voisins, n'eut pas d'autre parti à prendre, que d'établir en 1411. le Bourggrave Frédéric Gouverneur général de la Marche, avec la clause, que Frédéric, ni ses héritiers, ne seroient pas tenus de se défaire de ce Gouvernement, qu'on ne leur eut remboursé la somme de cent mille florins d'Hongrie. Les prétentions de Frédéric s'accrurent considérablement, par les fraix qu'il eut à supporter, pour remettre le bon ordre dans le Brandebourg ; & Si-

gismond se trouvant de nouveau pressé de recourir à la bourse de ce Prince, pour pouvoir faire un voyage en Espagne, il céda enfin l'an 1415. l'Electorat de Brandebourg en toute propriété à Frédéric, en se réservant seulement, que lui & son Frere Wenceslas avec leurs héritiers mâles auroient le droit de racheter la Marche, moyennant la somme de 400000. florins d'Hongrie ; condition, qui vint pourtant bientôt à tomber par le décès de Wenceslas & de Sigismond sans héritiers mâles. L'Acte de cession, que Sigismond donna à Frédéric, ne ressemble guères à un contrat de vente. On n'y trouve point de prix constitué, la somme de 400000. florins ne faisant pas le prix de la vente, mais celui du rachat. Les principaux motifs que Sigismond allégué, sont la difficulté de bien gouverner tant d'Etats, son éloignement du Brandebourg, la nécessité de remplir le nombre des Electeurs, mais surtout les grands services de Frédéric. On peut donc dire avec raison, que Frédéric a acheté la Marche de Brandebourg, autant par les services importans, qu'il rendit à l'Empereur, que par les sommes, qu'il lui avoit avancées. Mais on peut encore prouver, qu'indépendamment de ces considérations, les 400000. florins d'Hongrie faisoient alors un objet assez proportionné à la valeur intrinsèque de la Marche, & aux revenus que l'Electeur en tiroit. En voici la preuve.

On garde dans nos Archives un des plus précieux monumens de ce tems-là, & qui est extrêmement intéressant pour la Marche de Brandebourg ; c'est le Régitre original, que Charles IV. fit dresser lors de l'acquisition de la Marche, contenant un dénombrement exact de toutes les Villes & de tous les Villages de l'Electorat de Brandebourg, à l'exception de la nouvelle Marche. Il paroît par ce Régitre, que les revenus ordinaires du Marggrave de Brandebourg ne montoient par an qu'à cinq mille marcs d'argent de Brandebourg. On peut poser en fait, que les revenus de Charles IV. devoient être beaucoup plus considérables que ceux de l'Electeur Frédéric I. car le premier posséda la Marche en entier, au lieu que le dernier la trouva démembrée de la nouvelle Marche, de l'Uckermark & du Prignitz,

sans compter, que la plupart des Villes & des Domaines étoient hypothéqués à la Noblesse. En supposant donc, quoique gratuitement, que l'Electeur Frédéric I. en ait tiré autant de revenus, que Charles IV. en avoit, Frédéric n'auroit fait que percevoir la rente de son Capital à cinq pour cent. Car un marc d'argent de Brandebourg valoit quatre florins d'Hongrie (1), quand ceux-ci étoient au plus haut prix: par conséquent les 400000. florins constitués pour le prix du rachat de la Marche, faisoient 100000. marcs de capital (2), & les cinq mil-

(1) Dans l'Acte, par lequel Sigismond vendit en 1403. la Nouvelle Marche à l'Ordre Teutonique, il dit expressément, qu'il comptoit quatre florins d'Hongrie pour un marc de Brandebourg.

(2) Il est difficile d'évaluer cette somme selon l'argent d'aujourd'hui, parce qu'on ne fait pas au juste la valeur du marc de Brandebourg. Muller, Jurisconsulte Brandebourgeois, avance dans sa *Practica forensis* p. 2, qu'un marc de Brandebourg valoit un ecu huit gros d'aujourd'hui. Mais cela ne s'accorde gueres avec l'évaluation de la monnoye Brandebourgeoise, qui se trouve dans le Régistre susmentionné de Charles IV. J'en placerai ici l'essentiel en propres termes:

*Una marca argenti Brandenburgensis valet octo grossos Et unam sexagenam grossorum. Quum xvii grossi pro 1 floreno commutantur, tunc v mille sexagenorum grossorum faciunt 17640 flor.*

*Cum 16 gr. pro 1 floreno. Quum vero unus florenus pro 15 grossis Et c.*

*Quum una marca argenti Brand. facit quatuor florenos, tunc centum marca faciunt 400 floren.*

*Quum vero 1 quent. minus, tunc est scire, quod de qualibet defalcantur duo quent. hoc est 1 lot.*

*Igitur de centum marcis 50 lot, que faciunt 3 marcas Et 2 lot.*

Il paroît par les derniers mots, 50 lot que faciunt 3 marcas Et 2 lot, que le marc de Brandebourg étoit de 16 lots, & par conséquent c'étoit un marc réel & non numéraire. Or, comme le marc vaut aujourd'hui entre 14 & 15 ecus, il s'en suivroit, que les 100000. ou 400000. florins constitués par Sigismond pour le prix du rachat de la Marche de Brandebourg reviendroient à 1400000. ou 1500000. ecus monnoye d'aujourd'hui, & que l'Electeur de Brandebourg avoit du tems de Charles IV. environ 75000 ecus de revenus. Ce calcul ne laisse pas d'être encore sujet à des difficultés. Il faut espérer, que ceux qui écrivent sur le problème de l'année 1756. tireront cette matiere au clair.

le marcs de revenus annuels, que Frédéric I. peut avoir eu de la Marche, font les intérêts à cinq pour cent de 100000. marcs.

Ce calcul, si on le suivoit avec plus d'exaetitude & de précision, pourroit servir utilement à résoudre en partie le problème que l'Académie a proposé pour l'année 1756. & on verroit par là, qu'après une juste comparaison faite de la valeur de l'or & de l'argent, il ne se trouveroit point de différence essentielle entre les richesses de notre Siècle & celles de ce tems-là.

Pour achever de prouver, qu'il n'y avoit rien d'extraordinaire dans l'achat que Frédéric fit de la Marche, & qu'il en paya tout ce qu'elle valoit; je n'ai qu'à choisir quelques exemples dans la foule de pareilles ventes, qui se présentent dans l'histoire des mêmes siècles. Ainsi Louis le Romain, Marggrave de Brandebourg, vendit la Lusace au Marggrave de Misnie pour 20000. marcs d'argent; & Sigismond même vendit la nouvelle Marche en 1403. à l'ordre Teutonique pour 62000. florins d'Hongrie. Or si la nouvelle Marche ne fut vendue qu'à 62000. florins; on sent bien, que 400000. florins ne faisoient pas un prix trop bas pour les autres Marches.

Il est vrai que cette facilité, avec laquelle on vendoit alors les pays, doit paroître fort extraordinaire dans notre siècle, qui ne connoit plus de prix pour les Etats souverains. Mais il faut considérer que, dans ces siècles barbares, les Royaumes & les Etats n'étoient pas encore si bien consolidés qu'à présent. Un Prince partageoit ordinairement ses Etats entre ses fils; & ces Princes foibles, n'ayant ni des Finances réglées, ni des Troupes entretenues, se trouvoient sans ressource au premier revers, & étoient aisément réduits à des remèdes aussi extrêmes, que celui de vendre leur pays.



# A b h a n d l u n g

über

## die Vortheile

vom

### ungefäumten, ausgedehnten Anbau

einiger

### in den Königl. Preussischen Staaten

noch ungewöhnlichen

# S o l z a r t e n.

Vor der

Königl. Akademie der Wissenschaften zu Berlin

gelesen

den 14. Januar 1790

von

**J. A. L. von Burgsdorf,**

Königl. Preuss. Geheimen-Rath; demnächst Oberforstmeister der Churmark Brandenburg; auch öffentlicher Lehrer der Forstwissenschaft und ordentlichen Mitgliede der Königl. Akademie der Wissenschaften zu Berlin; der Kurfürstl. Mainzer Akademie der Wissenschaften; der Russisch-Kais. freien ökonomischen Societät zu St. Petersburg; der Königl. Preuss. Gesellschaft der Wissenschaften zu Frankfurt; der Königl. Großbritannischen Landwirtschaftsgesellschaft in Jelle; der Königl. Französischen Ackerbaugesellschaft in Paris, und der Naturforschenden in Halle. Außerordentlichen Mitgliede der Churpfälzbaierischen Physikalisch-Mathem. Gesellschaft zu Heidelberg. Ehrenmitgliede der Kurfürstl. Sächsischen Mathem. Societät in Leipzig, und der Berliner Gesellschaft Naturforschender Freunde; wie auch Korrespondent der Königl. Großbritannischen Societäten der Wissenschaften zu London und Göttingen.

Berlin,

bei Joachim Pauli, 1790.

